



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 060-216003434-20260624-D71_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
Quorum = 15 Nombre de présents = 22 Nombre de pouvoirs = 7 Nombre de votants = 29		

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-quatre juin
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

N°71

Date de convocation
18 juin 2026

PRESENTS : M. MOULA N., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M.,
Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M.,
Mme PENING B., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N.,
Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F.,
M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., M. KADDOURI A.,
Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme CARON V. par M. MOULA N.
M. CLAYE G. par M. LEGUÉ P.
M. FACQ J-M. par Mme KLOECKNER C.
Mme SUBERVILLE A. par Mme TESSIER N.
Mme CUNNINGTON D. par M. MARCHAL J-M.
Mme ERNAULT-GAUZENTES E. par M. ZIMELIOVITCH O.
M. LECLERC N. par M. BEN GHOUZI P-Y.

ABSENTS : ---

Secrétaire de séance : Mme CHANI Y.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Plan de financement pour le mobilier de la Médiathèque

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du patrimoine,

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU le dispositif de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques »,

VU le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la médiathèque en cours d'actualisation dans le cadre du projet du futur équipement,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources, Moyens Généraux et Services à la Population » en date du 8 juin 2026,

La création de la future médiathèque nécessite l'acquisition d'un mobilier adapté aux usages contemporains des bibliothèques : modularité, accessibilité, diversification des pratiques culturelles et numériques.

Le projet prévoit un aménagement qualitatif reposant sur des mobiliers majoritairement en bois, modulables et évolutifs, permettant d'accompagner les différents publics (jeunesse, adultes, familles) et les différentes fonctions (lecture, travail, médiation, convivialité).

Cette opération s'inscrit dans une logique globale de transformation de l'offre de lecture publique et de développement d'un équipement culturel structurant à l'échelle du territoire.

Elle s'inscrit également dans les orientations soutenues par l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques », en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France.

Il est présenté le plan de financement pour l'acquisition du mobilier de la future médiathèque qui se décompose selon les modalités de financement prévisionnel suivantes :

Coût de l'opération HT	
Dépenses prévisionnelles (HT)	
Etudes	14 930 €
Lot 1 Rayonnage et mobilier de collections	405 000 €
Lot 2 Mobilier de confort et assises	136 400 €
Lot 3 mobilier de travail et espaces collaboratifs	118 000 €
Lot 4 mobilier spécifique et sur mesure	87 400 €
Lot 5 Signalétique	90 000 €
Lot 6 Mobilier extérieur	28 600 €
Tribune télescopique salle d'actions culturelles	158 364 €
TOTAL DÉPENSES	1 038 694 €

Recettes prévisionnelles (HT)	
Participation État - DGD (40%)	415 478 €
Commune Lamorlaye (reste à charge 60%)	623 216 €
TOTAL RECETTES	1 038 694 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme d'équipement mobilier de la future médiathèque,
- **AUTORISE** le lancement des procédures de consultation et de commande publique afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions mobilisables, notamment auprès de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – concours particulier « bibliothèques », selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance



Yasmine CHANI



Le Maire



Nicolas MOULA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).